BUREAUX : RUE NAIN. 1.

Roubaix, Tourcoing :

avis contraire

L'abonnement continue,

BIRECTEUR-SERART : IL MEMOUS Le Nord de la Ru

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les apnonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4 ; A TOURCOING, chez M. Vanayerback, Libraire, Grande Place, A LILLE, ches W. Beghin, libraire, rue Grande-Chimiste, nit A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Écono

### ROUBAIX, 7 FÉVRIER 1870

Si les réformes sont à l'ordre du jour, il faut bien avouer qu'elles cèdent le pas auxenquêtes parlementaires. Armez-vous les enquêtes ?

.... on en a mis partout

L'enquête a bon dos, en vérité. Qu'on en juge. La discussion économique générale, les traités de commerce de 1860, la loi de 1866 sur la marine marchande ont rempli quinze longues séances du Corps législatif. Quinze séances pour enfanter deux enquêtes parallèles, qui, — ce qui, n'étoinerait personne, — eu exigeront peut-être une troisième pour les mettre d'accord l Nous aurions depen-dant tort de nous plaindre, nous autres, protectionnistes; battus lorsque, par la voix de l'un de nos généraux, nous avons réclame la dénoncration des traités de 1860, — nous avons remporté un réel avantage en obtenant, pour la marine marchande une enquête spéciale et des commissaires spéciaux, au nombre de dir buit Comdix-huit. Ces commissaires, on le sait, auront à faire le tour des côtes de France, de Dunkerque à Marseille, pour exami-ner jusqu'à quel point il est vrai de dire que notre marine marchande est en péril notre navigation compromise, et si la loi de 1866, en supprimant les surtaxes de pavillon, leur a porté un coup mortel. Il va sans dire que l'enquête spéciale de va sans dire que l'enquête speciale de dix-huit membres nemmée pour la ma-rine marchande est distincte de l'enquête générale de trente-six membres précé-demment décidée, et qu'elle sera également nommée, au scrutin, en séance pu-blique. Voilà par le fait cinquante-quatre députés qui vont avoir de l'occupation ; deux ou trois enquêtes encore, — et elles viendront, on y peut compter — et la Chambre sera dépeuplée.

Les enquêtes ne datent pas d'hier:

plus d'une a vu ses résultats consignés dans, des rappports très-volumineux, formant des in-folios compacts, mais le tout allait dormir dans les cartons des

ministères, et on n'en parlait plus. C'est le sort qu'ont en jusqu'ici toutes les enquêtes parlementaires. Il faut espérer qu'on fera une meilleure destinée à celles de 1870.

L'enquête parlementaire est incontestablement une excellente mesure : mais il e ne faut pas se laisser aller à la considérer comme une panacée merveillause pour guerir tous les maux et concilier tous les intérêts. Pour qu'une enquête, si laborieuse, si éclairée soit-elle, porte des fruits durables, il faut qu'elle se pro duise au grand jour ; il faut qu'elle ac-cepte la publicité la plus large possible : il faut enfin qu'elle ne se fasse pas à huisclos, comme certaines enquêtes dont on n'a pas perdu le souvenir à Roubaix, à Tourcoing et à Lille. Pour se faire une idée juste de ce que

doit être une enquête, il suffit de se rappeler que ce sont nos mandataires à nous, électeurs de toutes les provinces de la France, qui donnent une mission, en notre nom. à des commissaires spéciaux, pris parmi les élus du suffrage universel. Pour que cette mission soit

entourée de toutes les garanties, il importe que le pays tout entier sache comment elle est remplie. Et c'est là, évidemment, le but de toutes les enquê-tes possibles. Une publicité immédiate tes possibles. Une publicité immédiate qui permette le contrôle immédiat du pays sur les déclarations qui seront faites devant lui, Pour cela, il faut nécessairement des témoins autres que les déposants-enquêteurs, il faut un public qui assiste à l'enquête. C'est là un droit qui existe dans tous les pays libres, car ce desit d'assisten à l'enquête. ce droit d'assister à l'enquête est un des éléments de la publicité commune qui autorise les notables négociants, les éco-nomistes, les industriels, les délégués des Chambres consultatives, les représentants des délégations ouvrières, les journalistes enfin, à entrer aux séances tenues par les commissions d'enquètes, à recueillir les dépositions, à les contrôler, avec le droit contraire - bien entenpour les déposants de rectifier les dépositions si elles ont été mal traduites. On aura beau entasser paradoxes sur paradoxes, Ossa sur Pélion et Pélion sur Ossa, on n'arrivera jamais à démontrer que, quelle que soit la loyauté, la notabi-lité des témoins, des commissaires-enquêteurs nommés par la Chambre, ils représentent suffisamment ceux qui en savent plus qu'eux, c'est-à-dire tout le monde. Aussi faut-il, dans une enquête parlementaire digne de ce nom que toutes les forces vives du pays soient en action et que toutes les contradictions puissent se produire. « Vous voulez vivre de la vie publique, disait l'honora-ble M. Ernest Picard à la Chambre en soutenant cette thèse, acceptez la publi-cité sans restrictions d'aucune sorte. » Là gît le succès de l'enquête. Il faut rompre avec le passé si on ne veut pas faire ressembler les enquête parlementaires aux enquêtes administratives de triste mémoire. Avec des enquêtes concues dans cet esprit qui heureusement, il faut se hâter de le dire, semble guider la majorité de la Chambre, on arrivera à des résultats certains, immédiats, où le pays comme le gouvernement trouvera son compte : car ce dernier sera poussé dans la voie des réformes attendues et désirées depuis longtemps, et, gouver-nants et sujets, dans une entente commune, apprécieront les biensaits d'une enquête véritablement parlementaire.

Si les enquêtes parlementaires ont du bon, il ne faut pas, pour celà mème, en abuser. Ne quid nimis, dit le sage. Il faut des enquêtes, mais point en trop grand nombre. Les multiplierserait nuire à l'avenement de ces réformes dont les enquêtes marquent les jalons, à la condition que ces enquètes ne seront point prodiguées au point de se substituer aux réformes elles-mêmes, qu'elles prépa-rent, qu'elles aident, il est vrai, mais qu'elles ne remplacent jamais.

Et Dieu sait si les réformes à faire sont utiles, urgentes mêmes! Il n'y a point de ministre, dans le nouveau cabinet, qui n'ait des réformes à faire, des pro-grès à réaliser. On nous a promis, — et bientôt, nous l'espérons, ce sera passé dans la loi, la gratuité de l'enseignement primaire; une législation de la presse

plus équitable; on nous a fait entrevoir l'abrogation prochaine de la fameuse loi de sureté genérale; la suppression ou tout au moins une notable réduction des droits de timbre qui frappent les livres et les journaux; on va nous doter d'un Code rurat; on songe à la révision de nos codes. Enfin, —signe non équivoque que le temps est plus que jamais aux réformes — l'on a osé porter la main sur l'archesacra-sainte du code. M. Crémieux a déposé un projet de modifications et d'additions au code d'instruction criminelle, qui en a certes besoin. Quarantetrois articles de ce code seraient modifiés ou changés. Un projet de loi analogue sur le code pénal — enun l. ... — va être prochainement déposé à la Chambre. Puisqu'il pairait que la voie est décidément ouverte, à quand la révision du Code civil? A quand l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII? A quand la loi qui nous donnera la liberté de l'enseignement supérieur? A quand... Arrêtons-nous : le temps ne nous semble pas encore venu de demander avec instance,

Mais que le nouveau ministère se mette à l'œuvre. C'est la qu'on le jugera. Jus-qu'à présent, on l'a ugé sur ses promes-ses, c'est quelque chose; mais les actes leur seraient préférables de beaucoup, et, le moindre grain de mil ferait bien mieux

notre affaire.

S'il est vrai qu'à chaque jour suffise sa peine il ne faut pas, en matière de réformes, se contenter de peu, C'est pour quoi nous disons à nos gouvernants: Nec mora, nec requies. — Ils se repose-ront d'autant mieux lorsqu'ils auront en-richi la France des réformes nécessaires. CH. NURBEL.

## CORRESPONDANCE PARTICULIERE du Journal de Rombaix.

Paris, Dhanche 6 Février.

La séance d'hier n'a guère été marquée que par l'incident relatif aux soldats envoyés en Algérie pour avoir assisté à des réunions publiques. M. Rochefort avait adressé une question au général Le Bœuf qui lui a répondu avec une fermeté toute militaire. L'honorable général n'est pas habitué aux usages parlementaires: hier il était parfaitement dans son droit; il n'eût rien perdu de ses avantages en se montrant un per moins cassant. C'est une observation qui ne m'appartient pas et que j'ai entendi faire par plusieurs

Il ne s'agissait que d'une simple ques-tion posée par undéputé à un ministre et cependant il y avit eu une demande de scrutin, M. de Tillacourt a fait remarquer avec raison q'il n'y avait pas sur un incident de cett nature nécessité de voter, et la Chambr a clos l'Incident.

Nos honorables ont très préoccupés au sujet de la compsition de la commission d'enquête écoomique. Hier pen-dant la séance, au leu d'écouter les orateurs, beaucoup de membres de la droite se sent groupes à la partie supérieure de la salle pour se communiquer des lis-tes: Comme on devait s'y attendre, c'est la pensée politique qui domine chez les membres de la droite; et ils font tous leurs efforts pour composer la commis-sion de deputés devoués à M. de Forçade, et dont la tache principale consisterait à diriger l'enquête de laçon à créer des simbarras au ministère. Aussi est il possi-ble qu'un certain nombre de députés ble qu'un certain nombre de députés protectionnistes donnent leurs voix à des libre-échangistes, mettant leurs rancu-nes politiques à dessus de leurs convic-tions économiques.

Il ne parait pas, du reste, malgré ce petites mandeuvres parlémentaires, que les hommes de toutes les nuances pré-voient la chute du ministère actuel et le retour aux affaires des personnages le cabinet du 2 janvier a remplacés. peut voir un symptôme de cette per dans le peu d'empressement qu'on dans le peu d'empressement qu'on re-marque aux réceptions des personnaliés déchues. Samedi soir, par exemple, à la réception du président du Sénat, les salons, jadis trop petits quand M. Tro-plong en faisait les honneurs, étaient presque déserts, bien que la soirée ent été précédée d'un grand diner, auquel M. de Forcade assistait et se trouvait pour ainsi dire à la place d'honneur. La réception de l'hôtel de ville, en revanche, était des plus hombreuses, et l'on y a vu MM. Segris et Louvet.

La commission d'initiative parlementaire est destinée à jouer le rôle d'une digue opposée aux flots des projets de lois émanant de l'initiative individuelle des députés. Il est déjà résolu que la question préalable sera adoptée contre les projets de lois qui auraient un caractère l'inconstitutionnel. Le premier est peut être le plus important de ces projets de loi qui se trouvera aussi de atté est cetti qui concerne l'attribution au Corps législatif du pouvoir constituant.

Sur cette question, il s'est formé à la ambre trois groupes d'opisions : La gauche veut que la représentation

nationale ait tous les pouvoirs et puisses, au besoin, changer la forme du gouver-nement, elle veut faire passer de l'executif au législatif la faculté de médifier la constitution. Elle tend à annihiler toute souveraineté en dehors de la Chambre, et vise naturellement au renversement plus ou moins prochain de l'Empire.

Le centre gauche pour éviter qu'un our la Chambre puisse se transformer en convention, propose de partager des à présent le pouvoir constituant entre le gouvernement et la chambre élue. Je ne compte des conflits que pourrait ameher ce partage, ce dédoublement de la principale prérogative de la souveraineté.

Quant à la droite, c'est à dire la majorité, elle parait peu se soucier ce cette extension de ses attributions ; elle semble plutôt la redouter, et assurément elle

Le ministère vient d'accomplir un acte

de justice. M. Le Verrier, directeur de l'observatoire, est pelevéde ses fonctions. C'est une révocation que l'opinion publique et le monde savant réclamaient depuis longtemps. M. Haussmann était un des poite, mais it a fait de grandes choses et ses œuvres parferont pour lui. M. Le Verrier était aussi un tyran, mais c'est à lui qu'est due la décadence de notre observatoire dont l'inféritorité à l'égard des observatoires de nos voisins était déplorée par nos savants. Justice est laite enfin : une telle mesure vaut bien pour le Cabinet une victoire parlementaire. le Cabinet une victoire parlementaire.

Le ginéral Cousin Montauban, comte de Palikao, a été mandé à Paris mais je crois qu'onse hâte trop d'annoncer qu'il va être nommé maréchal, puisque nous sommes en temps de paix et que le chif-fre réglementaire des maréchaux est dé-

Le prince Albert de Broglie, qui, à la mort de son père, vient de prendre le titne-de duc de Broglie — (création de Louis Philippe) -va, dit-on, être nommé ambassadeur de France en Anglèterre. Dans le même ordre d'idées, on athonce que M. Casimir Périer va être nommé ambassadeur de France à Berlin. Puis on d'il dui le senéral Changiagne, au que la le senéral Changiagne, au que la le senéral Changiagne, au que la le senéral Changiagne, au que ambassadeur de France à Berlin. Puis on dit que le genéral Changarnier-auquel on attribue la brochure anonymequivient de paraître sur l'organisation de l'armée — va faire partie de la commission chargée d'étudier les moyens de faire des économies sur le budjet de la guerre sans diminuer nos forces militaires. Voità des nouvelles que je croirai exactes quand je les aurai lues dans le Journal officiel.

On remarque que, dans la commission instituée par l'étude des questions relatives à l'organisation municipale de Paris, ne figure pas un seul député de Paris; ne figure pas un seul député de Paris; ne revanche on y voit deux candidats repousses par les électeurs parisiens : MM. Denière et Cochin. Reste à savoir si les députés de Paris auraient accepté de faire partie de cette commission.

Une double mort qui va réjouir nos irréconciliables : Jocko, le singe, et Sidi-Pitou, le lévrier africain sont morts tous deux ; ils n'ont pu s'acclimater en France. La Marseillaise ne manquera pas de dire que l'air des Tuileries les a empoi-

CH. CAHOT.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à l'Empereur un rapport nommant une commission pour l'étude des quéstions rela-tives à l'organisation municipale de Paris et des communes du département de la

Cette commission est composée ainsi qu'il

Bathie, professeur à la Faculté de droit de, Berthier, ancien président du tribunal de commerce. Busson-Billault, vice-président du Corps législatif. Le comte de Chambrun, député au Corps

législatif. Cochin, membre de l'Institut, ancien maire de Paris.

FEMILIETON DI JOHRNAL DE ROUBAN

DU 8 FÉVRIER 1870.

- 90 -

# TRISTAN DE BEAUREGARD

MARQUIS DE FOUDRAS.

XLII

D'IGORNAY A PARIS

(Suite).

- Nous savons cela aussi bien que vous jeune homme; mais quand on habite la province, et qu'on a des terres au soleil, comm un gentilhomme du bon vieux temps, au lieu d'avoir des capitaux à l'ombre, comme un usurier, on ne trouve pas vingt-cinq mille francs du soir au lendemain. Apprenez aussi que si le comte de Beauregard vous en devait encore dix fois, vingt fois autant, il serait capable de vous le payer. Et maintenant finissons-en, car ce n'est pas pour mon plaisir que je suis venu dans cette maison,

vous m'entendez bien, n'est-il pas vraie?

- Il paraît que nous pouvons continuer de jouer avec lui - dit à voix basse l'un des jeunes gens à son voisin. Voyons, messieurs - reprit Bourrachon

- établissez vos comptes... monsieur continua-t-il en désignant d'Igornay de la main - me paraît partager l'impatience que nous avons de nous séparer de lui.

- Monsieur Rigobert Bravachon, vous oubliez que l'homme bien élevée doit être poli pour les jeunes gens qu'il reçoit : permettez moi de vous dire que j'en conclus que votre éducation a été moins élégante que votre appartement voudrait nous le faire croire.

Il y avait dans l'attitude de d'Igornay, pendant qu'il prononçait ces mots, une dignité qui n'eût pas manqué de frapper toute personne dont l'âme eût été élevée; mais Bourrachon ne jugeait les hommes que sur l'enveloppe, et comme celle du baron n'avait, en ce moment, rien de respectable, Bourrachon lui répondit insolemment:

- Je ne vous ai pas reçu, monsieur, je ne vous ai niême pas laissé entrer; vous avez forcé ma porte, et il n'y a que les amis ou les mendiants qui prennent de ces liber-

- Prenez que je suis un mendiant, jeune homme - dit le baron en se dressant de toute sa hauteur - j'aime mieux cela que sf j'étais entré ici comme votre ami.

- Vos comptes! vs comptes! messieurs - s'écria Bourracho. - Cela devient insupportable.

- Dix mille france

- Huit mille. Sept mille.

D'Igornay s'approna d'une table sur laquelle il déposa par oignées l'or qu'il avait dans ses poches : lestémoins de cette scène le contemplaient dar un ébahissement qui approchait de la stueur.

- Il n'v a là que a moitié de la somme - dit-il - quand il tt laissé tomber le dernier napoléon.

- Si vous voulez : temps pour payer le reste - répondirent s trois joueurs - nous serons trop heureux e donner au comte de Beauregard une nouvle preuve...

- De votre déside jouer encore avec lui, vous m'entendezbien, n'est-il pas vrai ? - interrompit d'Igorry d'un ton goguenard. - Quant à du tem, messieurs, je vous demande effectiveme celui d'envoyer jusqu'à mon fiacre, chemer une sacoche contenant une somme dedouze mille cinq cents livres, laquelle, réunà ce qui est là, fera votre compte, si Barge n'est pas faux.

Bourrachon sonna our ordonner à son domestique d'apporte la sacoche.

- Maintenant, msieurs, veuillez pré parer vos quittances - reprit d'Igornay.

- Des quittances our des dettes de jeu!

Cela ne se fait jamais! - s'écrièrent les trois joueurs.

- Du moins, pas entre gentilshommes ajouta Bourrachon avec un aplomb qui avait toutes sortes de droits à passer pour de l'imprudence.

- Monsieur... monsieur... ma foi i'ai oublié le nom, parle à merveille : ces choseslà ne se font jamais entre gentilshommes; mais, vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai? c'est pour cela que je vous les demande.

- Si je ne pensais pas que c'est l'homme d'affaires du comte de Beauregard - dit Bourrachon à voix basse à ses amis - je lui montrerais, malgré son age, qu'on n'insulte pas impunément un homme comme

La sacoche arriva.

D'Igornay compta séparément l'or et l'argent pour s'assurer que la somme était complète, puis il dit dédaigneusement :

Arrangez-vous, messieurs. car je pense que vous êtes associés : les vingt-cinq mille francs y sont; mais auparavant, et encore une fois, vos quittances!

- Débarrassez-moi de sa présence, je vous en conjure - dit Bourrachon. - Faites-lui ses quittances et qu'il s'en aille à l'instant

Les quittances furent faites, l'argent fut compté; quand la dernière pile d'écus tomba sur la table, d'Igornay dit :

- Maintenant, messieurs, il vous est interdit de prononcer une scule parole qui soit de nature à porter atteinte à l'honneur du comte de Beauregard, car si vous le faites hors de ma présence, vous pourrez vous dire que le haron César d'Igornay, ancien offi-cier de Mirabeau, et aussi bon gentilhomme que pas un, vous tient pour des laches et calomniateurs. Je suis pour quinze jours à Paris, et je demeure rue de Chaillot,

D'Igornay promena son regard sur les quatre jeunes gens stupéfaits, et comme il vit que personne n'était disposé à répondre à son défi pour le moment, il se dirigea vers la portière, se retourna flèrement encore une fois avant de la soulever et disparut.

Comme il suivait le faubourg Saint-Honoré, toujours dans son siacre pour retourner à Chaillot, il apercut Tristan qui, sombre et soucieux, franchissait la porte cochère d'un hôtel : il entrait chez madame de Lavar-

(La suite au prochain numére.)